

L'ÉVEIL DE PONT-AUDEMER

mardi 23 avril 2019

595 mots

-

Eure

Un vent de contestation souffle dans les écoles



Depuis début avril, une vague de contestation touche plusieurs écoles du canton de Bourg-Achard. Les parents d'élèves s'opposent au projet de loi Blanquer. Explications.

La manifestation organisée dans le centre-bourg de Routot, le jeudi 4 avril, avait rassemblé une cinquantaine de parents d'élèves accompagnés de leurs enfants. Une première action visant à lancer un mouvement de contestation qui pourrait bien prendre de l'ampleur dans les prochaines semaines.

De Routot à Hauville, en passant par Etreville, Rougemontiers, Bouquetot, Grand-Bourgtheroulde, Montfort-sur-Risle, Illeville-sur-Montfort, Glos-sur-Risle et Écaquelon, des parents d'élèves ont décidé de s'unir pour s'opposer au projet de loi du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer.

Scolarisation à l'âge de 3 ans

La semaine passée, soutenus par le maire de Hauville, Guillaume Quesney, une quinzaine de parents d'élèves de plusieurs écoles se sont rencontrés à la salle des fêtes hauvillaise pour évoquer les inquiétudes et incompréhensions contenues dans ce projet de loi baptisé « Pour une école de la confiance ».

Parmi les points dénoncés, la fusion en une seule entité des collèges et des écoles primaires du même secteur, qui laisse craindre la disparition des directeurs d'écoles : « **Peut-on nous assurer qu'un directeur restera toujours aussi présent dans l'école ? Les collèges sont gérés par le Département, les écoles par la commune : comment s'organisera la direction des établissements ?** », s'interroge Meggie Loynel, présidente de l'association des parents d'élèves de Routot.

Le projet de loi prévoit aussi une scolarisation obligatoire dès l'âge de 3 ans. Si le ministre défend cette mesure pour lutter contre les inégalités, « **elle risque de contraindre les communes à agrandir leur école ou à investir dans des dortoirs supplémentaires pour accueillir davantage d'enfants. Cela va impacter le budget communal** », redoute Meggie Loynel. Les communes pourraient également être amenées à participer aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées.

Assistante maternelle de profession, la jeune mère de famille ajoute que la scolarisation obligatoire dès 3 ans aura un impact sur son activité : « **Aujourd'hui, des assistantes maternelles récupèrent le midi des enfants scolarisés uniquement le matin. Si la loi passe, elles auront forcément moins de travail.** »

Interpeller les élus locaux

Vote le 19 février à l'Assemblée nationale, le projet de loi devrait être présenté le 13 mai au Sénat. Le collectif de parents d'élèves a rédigé un courrier pour interpeller les élus locaux et notamment le sénateur de l'Eure Hervé Maurey : « **Nous souhaiterions le rencontrer pour obtenir des explications claires avant le vote au Sénat**, affirme Meggie Loynel. **Notre courrier a été envoyé au président de la République, Emmanuel Macron, au ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer, au ministre chargé des collectivités territoriales Sébastien Lecornu, aux députés de l'Eure Bruno Questel et Marie Tamarelle-Verhaeghe, aux conseillers départementaux Francis Courel et Benoît Gatinet, aux sénateurs Hervé Maurey, Nicole Duranton et Ladislas Poniatowski, ainsi qu'à deux élus de La France Insoumise Michel Larivé et Murielle Ressiguié, afin de toucher tous les horizons politiques.** »

En fonction des réponses obtenues, les parents d'élèves décideront de la suite du mouvement. Ils n'excluent pas de mettre en place une grande action commune avec de nombreuses écoles : manifestation, occupation d'écoles... « **Ce qu'on demande, ce sont des explications claires sur ce projet de loi. Ensuite, nous verrons si nous décidons ou non de durcir le mouvement** », conclut Meggie Loynel.

Stéphane Fouilleul



Présidente de l'association Arc-en-Ciel des parents d'élèves de l'école de Routot, Meggie Loynel est à l'origine d'un collectif de parents d'élèves mobilisés contre le projet de loi Blanquer.